



Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 018-211801790-20230123-2023\_004B-DE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023-004B**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-et-un janvier à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

ABSENTS : Jean-Pierre AUGÉ **qui donne pouvoir à P.PARFAIT**  
Mickaël GENESTE **qui donne pouvoir à F. PAWLOVSKY**

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

**OBJET** : Tarifs Cantine du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 août 2023 et tarifs Garderie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Suite à la mise en place du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Pigny – St-Georges-Sur-Moulon, les tarifs de la cantine sont calculés en fonction du quotient familial de chaque famille. Les tarifs de la société API applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 augmentent de 8 % (4.251€ TTC au lieu de 3.936€TTC).

- Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la cantine pour l'année 2023 du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 août 2023 de 8% sur chaque tranche.

Les deux communes harmonisent leurs tarifs sur les bases ci-dessous :

Quotient Familial	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
de 0 € à 790 €	3.18 €	<b>3.43 €</b>
de 790.01 € à 1321 €	3.78 €	<b>4.08 €</b>
supérieur à 1321 €	4.03 €	<b>4.35 €</b>

Le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en suivant l'inflation à savoir 6% :

	<b>Matin</b> (service gratuit de 8 h 10 à 9 h 00)		<b>Soir</b> (service gratuit de 16 h 25 à 16 h 50)	
	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Tarifs forfaitaire	0.90 €	0.95 €		
Première heure			1.80 €	1.91 €
Demi-heure suivante			0.90 €	0.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 août 2023, les tarifs suivants :

- Cantine :
  - \* 3.43 € : Quotient familial de 0 € à 790 €
  - \* 4.08 € : Quotient familial de 790.01 € à 1321 €
  - \* 4.35 € : Quotient familial supérieur à 1321 €

Et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Garderie le matin : tarif forfaitaire de 0.95 € de 7 h 30 à 8 h 10 (service gratuit de 8 h à 9 h 00) et garderie le soir : tarif forfaitaire de 1.91 € la première heure et 0.95 € la demi-heure suivante (service gratuit de 18 h à 20 h)

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT



Le Maire.

P. RICHARD



**Suite à une erreur matérielle, cette délibération remplace la délibération n°2023-004 déposée en Préfecture le 24/01/2023.**

Certifié exécutoire 16/02/2023

Reçu en Préfecture 16/02/2023

Publié sur site <https://pigny.fr> le 16/02/2023